

COLLÈGE DE FRANCE

— 1530 —

Communiqué de presse
7 septembre 2022

Imaginons ! Journée d'hommage à Mireille Delmas-Marty

Vendredi 23 septembre 2022

de 9 h à 18 h

au Collège de France

Entrée libre

Journée d'hommage organisée par

Samantha Besson

Professeure titulaire de la chaire Droit international des institutions

Cultiver l'humanisme juridique

Professeure au Collège de France, **Mireille Delmas-Marty** fut titulaire de la chaire **Études juridiques comparatives et internationalisation du droit** de 2002 à 2011.

Dans sa dernière leçon, elle disait de son enseignement qu'il « a commencé le lendemain des frappes aériennes lancées par George W. Bush en Irak et s'est achevé une semaine après l'exécution de Ben Laden. Il a pris la couleur tragique d'un **humanisme juridique** déchiré, d'un mythe qui craque de toute part. »

Selon elle, cet humanisme juridique devait être cultivé, plus que jamais, face **aux effets déshumanisants de la mondialisation**. **Disparue le 12 février 2022**, quelques jours avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, ses appels fréquemment renouvelés à l'attention de l'humanité mondialisée résonnent tout particulièrement.

Vers un *jus commune* universalisable

Au Collège de France, les travaux de Mireille Delmas-Marty ont porté sur l'émergence d'un **droit commun**, régional (Europe) et mondial. Il s'est agi moins d'étudier une catégorie juridique déjà stabilisée, comme le droit interne ou international, que

d'observer un processus, une dynamique d'**internationalisation du droit** qui appelle une **méthode combinant la comparaison des droits nationaux et l'analyse du droit international dans ses divers secteurs**, notamment le droit international des droits de l'homme, pénal ou de l'environnement. L'intitulé de sa chaire, marquant une ouverture, suggérait une dynamique qui perturbe la vision traditionnelle des systèmes de droit, cohérents mais fermés sur eux-mêmes. Ces perturbations peuvent sembler pathologiques, préparant la déconstruction des systèmes juridiques. Mais elles peuvent aussi annoncer une **métamorphose de la notion même d'ordre juridique**, qui deviendrait beaucoup plus complexe dès lors que cet ordre ne s'identifierait plus aux seuls États, mais s'étendrait à la planète. Associer les études comparatives à l'internationalisation du droit n'était donc pas un choix neutre. C'était prendre le pari d'une métamorphose au terme d'une **internationalisation non hégémonique** car elle ne s'imposerait pas à partir d'un seul système, mais tenterait de combiner les divers systèmes de droit nationaux entre eux et de les combiner avec les instruments juridiques internationaux dans la perspective de ce que Mireille Delmas-Marty appellera plus tard un **jus commune universalisable**. Autrement dit, c'est se placer dans une perspective pluraliste, qui favorise l'interaction plutôt que la hiérarchie, et évolutive, qui privilégie les processus transformateurs sur les concepts stabilisateurs.

Imaginons !

Femme d'esprit autant que d'action, Mireille Delmas-Marty aimait à appeler, en référence à Bachelard, aux **forces imaginantes du droit**. Cette journée d'hommage à sa personne et à son œuvre est donc placée sous le signe de l'imagination. Certains de ses collègues au Collège de France et au-delà, avec lesquels elle avait plaisir tour à tour à imaginer ce qui n'existe pas encore, puis à le réaliser, se réunissent pour poursuivre ce travail en sa mémoire. Elle aurait en effet certainement souhaité un hommage prospectif et créateur, d'où le titre et programme de cette journée.

⇒ [Accéder au programme](#)



« C'est pourquoi nous avons sans doute besoin de ce que Bachelard appelait les « forces imaginantes de l'esprit », qu'il plaçait selon deux axes: « les unes, écrivait-il, s'amuse du pittoresque, de la variété, de l'événement inattendu » ; quant aux autres, elles « creusent le fond de l'être ; elles veulent trouver dans l'être à la fois le primitif et l'éternel ». N'est-ce pas décrire le **travail du comparatiste** : curieux de découvrir l'extrême variété des systèmes de droit, il creuse aussi parfois, cherchant par-delà la diversité quelque chose sinon d'éternel, du moins d'universel ou d'universalisable. Mais le rêve des comparatistes se heurte alors (déjà !) à la violence des guerres, et c'est au droit international, dans ses formes les plus innovantes qui n'identifient plus le droit aux seuls États, qu'il revient depuis un demi-siècle de donner existence juridique à l'universel. [...] On ne peut le promettre, mais on doit plus que jamais l'espérer, à condition de ne pas diviser les **forces imaginantes du droit**. C'est ensemble, dans cette « dialectique alerte » chère à Bachelard, qu'elles peuvent nourrir l'imaginaire en travaillant sur la diversité des formes apparentes, tout en descendant « dans le germe de l'être » pour trouver « la solide constance et la belle monotonie », qu'il attribuait à la matière. Autrement dit, c'est seulement si le droit international se nourrit de l'histoire et du droit comparé, et si la méthode comparative intègre les avancées du droit international, que les mouvements en cours pourront s'inscrire, au-delà des bouleversements présents, dans un **nouvel humanisme**. »

Extrait de la Leçon inaugurale de Mireille Delmas-Marty, *Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit* (éd. du Collège de France, 2003)

« Si le droit en devenir est caractérisé par un triple rôle – **résister, responsabiliser, anticiper** –, il ne faut pas tout placer sur le même plan. Résister à la déshumanisation, c'est un rappel de la fonction traditionnelle du droit, qui pose des interdits. En revanche, transformer le concept de "responsabilité" en "processus dynamique de responsabilisation" et mettre en place des processus d'anticipation, c'est faire appel à ce que j'aime nommer "**les forces imaginantes du droit**", de manière à concevoir une dynamique. Cette dynamique ne doit cependant jamais faire oublier la finitude humaine car nos capacités cognitives ne sont pas illimitées. Elles sont certainement insuffisantes (...) Nous ne sommes pas capables de tout contrôler. **À vouloir anticiper tous les risques et protéger contre tous les dangers, le droit entretiendrait une culture de la peur**, favorisant ainsi l'avènement des régimes autoritaires voire totalitaires. [...] Il reviendra peut-être à ce droit en devenir – qui était le véritable objet de mon enquête sur l'internationalisation du droit – de réconcilier les deux principes, **de sorte que la peur devienne solidarité face au risque et que la responsabilité s'ouvre à l'espérance.** »

Extrait de la Leçon de clôture de Mireille Delmas-Marty, *Une Boussole des possibles. Gouvernance mondiale et humanisme juridique* (éd. du Collège de France, 2020)

⇒ [Accéder librement à la version électronique de Une boussole des possibles](#)

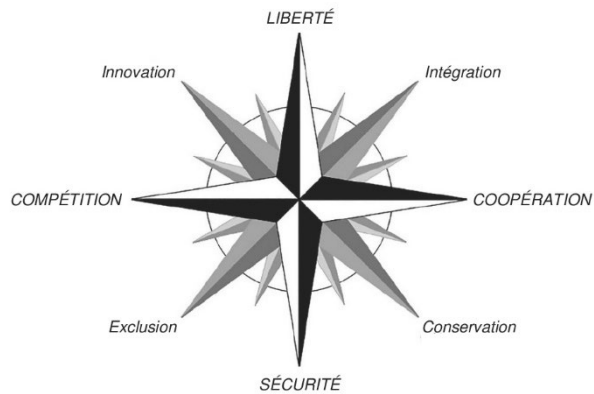
⇒ [Accéder aux pages de la Pr Delmas-Marty](#)

Intervenants à la journée d'hommage

- Thomas Römer, administrateur, Historien de la Bible (Collège de France)
- Pierre Corvol, administrateur honoraire, Médecin et biologiste (Collège de France)
- Samantha Besson, Juriste (Collège de France/Université de Fribourg)
- Anne Fagot-Largeault, Philosophe des sciences (Collège de France)
- Roger Guesnerie, Économiste (Collège de France)
- Henry Laurens, Historien du Moyen-Orient (Collège de France)
- Alain Supiot, Juriste (Collège de France)
- Pierre-Étienne Will, Historien de la Chine moderne (Collège de France)
- Antonio Benincà, Sculpteur et Architecte
- Pierre Calame, Fondation Charles Leopold Mayer
- Monique Chemillier-Gendreau, Juriste (Université Paris-Cité)
- Jean-Arnold de Clermont, Observatoire Pharos-Pluralisme des cultures et des religions
- Kathia Martin-Chenut, Juriste (CNRS/Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)
- Camila Perruso, Juriste (Université Paul-Valéry Montpellier 3)
- François Stuck, Auteur-réalisateur
- Bruno Tardieu, ATD Quart Monde
- Françoise Tulkens, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

⇒ [Accéder au programme](#)

Les événements du Collège de France sont gratuits et librement accessibles par tous, sans inscription préalable.
En raison de l'affluence, les représentants de la presse et des médias sont priés de réserver leur place auprès de presse@college-de-france.fr



Légende : Représentation schématique de la rose des vents qui se trouve à la base de la Boussole des possibles, sculpture d'Antonio Benincà.

À propos du Collège de France

Le Collège de France répond depuis 1530 à une double vocation : être à la fois le lieu de la recherche la plus audacieuse et celui de son enseignement. On y enseigne ainsi à tous les publics intéressés, sans aucune condition d'inscription, « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts ». Le Collège de France est membre associé de l'Université PSL.

www.college-de-france.fr

Contact presse & médias

presse@college-de-france.fr